

L'Ére Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ Par une Société en Commandite.

"INDUSTRIE et PROGRES."

RÉDIGÉ Par un Comité de Collaborateurs.

"LE SANG, C'EST LA VIE."

DR. HALSEY'S. FOREST WINE. Le Vin de Foret DU DOCTEUR HALSEY.

Le mérite intrinsèque et les grands effets de cette boisson en ont fait une médecine vraiment populaire.

Médecine célèbre, déclare dans une lettre écrite de Princeton, New-York, datée du 16 novembre 1849, que son expérience lui a jamais montré rien de comparable au vin et aux pilules de Forêt.

LE DR. L. A. STANLEY.

de Johnson Burke, citoyen très-respectable de la place Waverly, New-York.

M. LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme roi de la médecine.

"Hempstead, 1er déc. 1847. Dr. Halsey.—Une bouteille de votre vin et de vos pilules de Forêt que je me suis procurées chez M. James Carr, votre agent ici, ont opéré des prodiges sur moi.

MARTIN CALDWELL.

Le certificat qui suit, vient de M. E. G. Mussey, de Cohoes, qui l'a donné de son propre mouvement.

AUTRE TÉMOIGNAGE DE COHOES. Au Dr. G. W. Halsey.—Monsieur, une femme était l'autome dernier dans un état bien bas de débilité.

COHOES, 6 mars 1850. HENRY DONALDSON.

On pourrait citer des centaines d'individus qui ont donné des témoignages écrits des mérites du vin et des pilules du Dr. Halsey.

Voici les maladies pour lesquelles on recommande leur efficacité: Dyspepsie, constipation, maladie du foie, asthme, hémorrhoides, maux de tête, désordres bilieux, boutons, pustules, et mauvaises couleurs de la peau, jaunisse, fièvre, érysipèle, maladies naturelles aux femmes, débilité languissante, sueurs nocturnes, désordres nerveux, et pour les autres généralement mauvaises et les constitutions altérées.

Dépôt général pour le Vin de Forêt, D'HALSEY, N° 25, Spruce-street, New-York. Une piastre par bouteille, ou six pour cinq piastres. Vingt-cinq cents la boîte de pilules.

A vendre aux Trois-Rivières chez J. C. H. Craig, marchand, rue Notre-Dame et A. Larue. 13 juillet 1853.

REDUCTION DE PRIX.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a fait une nouvelle réduction dans ses prix, entr'autres des livres suivants:

4 août 1853. J. B. ROLLAND.

Littérature.

Les Jalousies Vertes.

(Suite.)

— Vous avez hâte, je le comprends, de connaître l'état de votre avoir; en voilà les titres, dit-il, en posant la main sur une liasse de papiers, et prenant de l'autre la feuille que son clerc venait de lui remettre: en voici le détail.

Il commença à lire: ce détail était celui que Michel avait entendu; cette fortune qu'il enviait tout à l'heure, c'était la sienne, 280,000 francs!... Il n'en pouvait croire ses oreilles, et comme tout jeune homme qui n'a rien possédé, il

Crut voir tout l'argent que la terre avait, depuis plus de cent ans. Produit pour l'usage des gens.

Il eut, toutefois, assez d'empire sur lui-même pour ne point trop laisser paraître au dehors son ébahissement. Il dit au notaire que pour le moment son intention était de ne rien changer aux dispositions prises par sa mère; qu'il le priait de continuer à gérer ses affaires comme il l'avait fait jusqu'alors, et que si sa situation, dont la maladie qu'il venait de faire l'avait empêché de prendre complètement connaissance, exigeait d'autres mesures, il l'en préviendrait, et prendrait ses conseils. Puis, il se leva pour se retirer, suivi par le notaire, qui l'accompagna jusqu'à la porte avec la cérémonieuse politesse due à un client important, descendit l'escalier, et prit le chemin de sa demeure comme un homme qui rêve.

En revoyant sa maison, en entrant dans son appartement, une seule émotion domina bientôt toutes les autres: le souvenir de sa mère. Partout, dans ces chambres vides et silencieuses, il retrouvait son image; là, était la table où elle écrivait; ici, la chaise longue où il l'avait vue si souvent couchée; en face de la cheminée, son portrait lui souriait, de ce doux et triste sourire si présent encore à sa mémoire; sur ce lit, elle avait exhalé son dernier soupir. Là, Michel s'agenouilla, et le visage caché dans les coussins, il laissa longtemps couler ses pleurs. La nuit venue, il se retira dans son ancienne petite chambre, mais il n'y put trouver le sommeil. Le passé y était encore trop vivant pour lui, et jetait comme un crêpe noir sur le présent et sur l'avenir. Michel sentait confusément qu'il ne pouvait exister pour lui de joyeuse vie dans ce lieu où sa mère avait mené une vie de travail et de privation.

"Non, non, s'écria-t-il, je ne puis rester ici, j'y mourrais!" Il était de ces natures légères qui fuient devant la douleur, et ne savent ni la combattre ni la subir. Dès le lendemain, il se mit en quête d'un logement; il voulait à toute force s'éloigner de ce triste quartier, qu'on appelle le pays latin, et se rapprocher du monde élégant, sous prétexte de diversion à sa douleur, car il ne s'avoyait encore aucun autre projet. En traversant le boulevard, il fut accosté par un jeune architecte, l'un de ses anciens camarades.

— Eh! bon Dieu, d'où sors-tu, Roland, qu'on ne te rencontre plus nulle part! As-tu fait partie, par hasard, de quelque mission politique ou scientifique pour la Chine ou l'Amérique du Sud? Mais quel air morne, comme tu es changé; as-tu été malade?

— Oui, dit Michel d'un ton bref. L'autre le regarda de la tête aux pieds avec étonnement, et se frappant le front.

— Etourdi que je suis! je ne voyais pas que tu es en deuil; in as perdu quelqu'un? — Ma mère.

— Ce mot qui disait tout, l'autre demeura un moment sans parole. "Pauvre ami, dit-il enfin, en prenant la main de Michel; pardonne-moi. Il est triste, continua-t-il, quand le jeune homme eut répondu à son serrement de main, qu'il faille si peu de temps pour devenir étranger l'un à l'autre. J'étais allé en province, comme tu sais, pour diriger la construction d'une église; à mon retour, j'ai trouvé tous nos amis dispersés; ceux que j'ai rencontrés, l'ayant perdu de vue, ne m'ont point parlé de toi et..."

— Tu as oublié que je fusse au monde. — Non, parole d'honneur; tu vois que je t'ai reconnu tout de suite, et si je puis te servir je me mets à ta disposition, en tout ce qui concerne mon état. Que fais-tu pour le moment?

— Je cherche un logement dans ce quartier, celui que j'occupais avec ma mère m'est devenu trop triste à habiter.

— Je le comprends. Si tu avais de l'argent à mettre à ton loyer, j'aurais bien ton affaire; un vrai bijou, un petit pavillon au milieu d'un joli jardin, bâti et même meublé, sur mes dessins, dans le genre gothique, pour léger un gentleman littéraire qui veut se poser dans le monde. Rien n'était aussi beau, assez élégant, assez raffiné pour lui.

Un capitaliste de ma connaissance consentit à faire construire à sa convenance le susdit pavillon, avec un bail en conséquence; mon homme s'y installa sur le plus grand pied, si grand, qu'au bout de l'année le mobilier fut saisi pour payer le logement, ce qui fait que l'un est à vendre et l'autre à louer pour le moment.

— Allons le voir, dit Michel. — Bien pensé; la vue n'en coûte rien, cela ne te ruinera pas et tu m'en diras ton avis.

Roland, qui avait son idée, ne répondit rien, et suivit l'architecte jusqu'à l'une de ces rues nouvelles qui se sont alignées si rapidement entre la rue Blanche et la rue des Martyrs. Le pavillon, qui se dégageait coquettement sur des masses d'arbres verts, était en effet un vrai joujou gothique, propre à figurer dans la main d'un de ces pieux fondateurs, dont les miniaturistes du moyen-âge nous ont conservé la ressemblance. Il est vrai qu'à l'intérieur, les fenêtres étroites, enfoncées dans de profondes ogives et enjolivées de vitraux colorés, ne donnaient qu'un jour faible ou douteux; il est vrai encore que la distribution, asservie aux exigences architecturales, se prêtait fort mal aux commodités modernes. Mais allez donc parler de commodité à un artiste, vous passerez pour un épicier. Aussi Roland fut-il enchanté; il s'informa du loyer, 4,000 francs; c'était pour rien. Le mobilier aussi le tentait fort, il marchandait. Quoique peu somptueux en apparence, ce mobilier, en bois sculpté, exécuté sur des dessins faits exprès et assorti au local, avait coûté un prix énorme; mais vu les circonstances, on le laissait pour 20,000 francs, en y comprenant la bibliothèque, le billard et une collection de pipes plus curieuses les unes que les autres. L'architecte se divertissait de la gravité avec laquelle son camarade prenait ses informations, débattait les prix, jouait en un mot le rôle d'un locataire sérieux, car il pensait que c'était là ce qu'en style d'atelier on appelle une charge, et il s'y prêtait de son mieux; mais quand il vit que Roland, en déclarant que le pavillon lui convenait, mettait dans la main du concierge la pièce sacramentelle appelée dernier à Dieu:

— Ah ça, lui dit-il, si tu ne lui dis pas que c'est pour boire, il va croire que tu as réellement loupé.

— Mais c'est bien mon intention, dit Michel en souriant.

— Bon! est-ce avec appointements que tu paieras ce loyer-là? A moins que tu ne sois devenu millionnaire.

— Pas tout-à-fait; mais j'ai fait un héritage qui me permet de me passer la fantaisie de ce logement.

— Un héritage! Moi qui croyais les héritages passés à l'état de mythe! l'ardon, monsieur le richard; respect à la finance. Pensez à moi quand vous vous passerez la fantaisie d'un château.

Roland s'arrangea pour s'installer le jour même dans son nouveau logement, mais ce fut, pour ainsi dire, clandestinement. Il ne voulait pas emporter chez lui les vieux et simples meubles de ses parents, et ne pouvait se résoudre à le vendre. Il garda donc l'appartement où ils étaient, en disant à la portière qu'il allait à la campagne, et revenait seulement de temps en temps. Il se proposait, en effet, de faire en ce lieu, consacré à la mémoire de sa mère, de pieux et fréquents pèlerinages.

Tous ces arrangements étaient assez peu sensés. Il le sentait sans vouloir se l'avouer, ni surtout l'avouer aux autres. Il se garda bien de dire à M. Deschamps l'emploi de la somme assez ronde qu'il lui fallut retirer de chez lui, et lui donna à penser par ses réticences qu'il s'agissait d'acquitter quelques dettes de famille. Enfin, il s'attira tous les embarras où nous jette parfois l'irrésistible envie de faire ce que nous savons être une sottise. Quand il se rendit compte de la brèche notable faite à ses capitaux, il eut quelque regret de s'être laissé aller à sa fantaisie et à la petite vanité d'étonner son ami l'architecte; mais il se consola, comme tous les dépensés, en faisant pour l'avenir des plans, d'économie! car, après tout, pensait-il, son revenu serait encore bien au-dessus de ses besoins.

Ces arrangements terminés, il pensa à rendre visite à Mme Fabert. Que dirait-elle en apprenant le changement de sa fortune? Et Félicie, combien ne serait-elle pas surprise et touchée, si dans ce moment même, il lui demandait de partager son sort!

Tout ému de sa générosité et de l'effet qu'elle allait produire il arriva à la maison de santé, se rendit à la chambre de Mme Fabert, et frappa légèrement à sa porte.

— C'est M. Roland, s'écria la voix de Félicie.

Il entra en s'excusant.

— Vous m'aviez reconnu? dit-il à la jeune fille.

— Nous n'attendions pas d'autre visite, ré-

poudit-elle avec une légère rougeur et un peu d'embarras.

— Mais vous attendiez la mienne? — Ne nous l'aviez-vous pas promise? dit affectueusement Mme Fabert. Nous devons y compter. Mais asseyez-vous et parlez-nous de vous; nous avons droit de savoir ce qui vous touche.

Michel s'assit et Félicie rapprocha sa chaise avec un mouvement d'intérêt qui n'échappa point au jeune homme. Elle l'écoutait, ses mains et son ouvrage posés sur ses genoux, et son visage exprimait un attendrissement sympathique pour les douloureuses émotions que Michel avait éprouvées en rentrant dans son ancienne demeure. Mais lorsqu'il déclara qu'il n'avait pu se décider à y rester, un pénible étonnement se peignit sur ce visage candide; puis Michel ayant entrepris la description un peu pompeuse de son nouveau domicile, la jeune fille baissa les yeux sur son ouvrage, et ne les releva plus.

Mme Fabert s'aperçut de cette improbation muette.

— Qu'est-ce donc que vous nous contez là? dit-elle à Michel avec votre pavillon gothique? Est-ce un rêve ou un roman? — Ni l'un ni l'autre.

Et le jeune homme leur fit part de sa nouvelle fortune, non sans regarder du coin de l'œil l'effet de cette révélation sur Félicie; mais, sauf un peu de pâleur et un léger tremblement de ses mains, rien ne trahit le sentiment qu'elle avait pu éprouver. Quant à sa mère, elle tendit à Michel sa main amarrée, en lui disant simplement:

— Puisse cette fortune vous rendre heureux, mon ami!

Puis, après un moment de silence, elle reprit la conversation, en la ramenant à des sujets indifférents, de sorte que Michel, déconcerté par cette froideur dont il ne connaissait pas la cause, trompé dans ses prévisions, s'en alla sans avoir parlé, de l'air dont on s'en va quand on ne doit plus revenir.

VIII. Dès qu'il fut sorti, Félicie leva sur sa mère un regard désolé, laquelle celle-ci, qui lisait dans le cœur de sa fille, répondit par cette seule parole:

— Courage, mon enfant! La jeune fille s'inclina en silence sur la main maternelle, y appuya long-temps ses lèvres, et, quand elle releva la tête, son visage avait repris sérénité.

Quant à Michel, il se sentit mécontent et irrité comme s'il avait essuyé un refus formel, tout en se félicitant de ne s'être pas expliqué davantage.

Décidément, se disait-il, cette idée de mariage n'avait pas le sens commun: ces femmes-là ne sont point du tout à ma hauteur. N'étais-je pas bien fou, d'ailleurs, de me presser ainsi d'enchaîner ma liberté, au lieu de mener à mon aise la vie que j'ai toujours rêvée: m'occuper des arts pour mon plaisir et jouir des agréments de la fortune.

Dans ces belles dispositions, Roland reçut la visite de son ami l'architecte:

— Ah ça, lui dit-il, tu ne vas pas vivre ici comme un ermite, je pense? J'espère que nous allons t'arranger une petite existence un peu confortable.

— C'est bien mon projet; mais ne va pas me croire un Rothschild; je ne veux pas de luxe.

— Qui parle de luxe? Tu en es dispensé, tu es garçon. Point de diners, mais de déjeuners; un service élégant et simple, deux domestiques, un petit coupé à un cheval tout ce qu'il y a de plus modeste.

Et Michel s'accoutuma de cette modestie, persuadé qu'on ne pouvait pas moins faire et qu'il était parfaitement raisonnable.

Tous ceux qui savent comment se tout à Paris les réputations, ne seront point étonnés de celle que Michel acquit en peu de temps. Ses camarades, qui appartenaient pour la plupart au monde des ateliers ou des journaux, attirèrent bientôt chez lui l'art chevelu et la littérature échevelée. Ses déjeuners devinrent célèbres, et ceux qui y étaient admis payaient leur écot en servant à l'envi les prétentions de leur hôte. Celui-ci réunissait, pour avoir des préteurs: ses talents étaient suffisants pour justifier la bienveillance, mais non s'en passer; sa volonté, n'étant ni inquiète ni bruyante, ne blessait personne. Des mœurs douces, un esprit aimable, joint à cette facilité de caractère que ceux qui l'exploitent décorent du nom de bonté; son existence modeste comparativement à la fortune qu'on lui supposait, tout faisait de lui un merveilleux thème de panégyrique. Aussi les artistes incompris, dont il achetait les tableaux refusés au Salon, les écrivains ou les éditeurs de feuilles et de revues artistiques, auxquelles il prenait des abonnements, mettaient au service de son nom toute l'artillerie de leur argot pittoresque. On tombait en admiration devant le premier bout de papier où s'était promené son crayon ou son pinceau; et le moindre de ses dessins tenait

dans les feuilletons plus de place qu'un tableau d'histoire. Il va sans dire que la portion débonnaire du public faisait dans ce coucert sa partie obligée. Le nom de Roland devint à la mode; on s'arrachait ses ouvrages, d'autant plus recherchés qu'ils n'avaient point subi l'inflexible tarif du commerce, et qu'on n'en obtenait pas aisément. Il en fut de même de sa personne. Son indolence naturelle et son éloignement pour tout espèce de gêne l'empêchaient de courir au-devant du monde, le monde vint au devant de lui; il devint l'objet de la coquetterie des salons, et une belle étrangère qui avait la manie des célébrités, comme elle aurait pu voir celle des chinoïseries ou des petits chiens, déploya pour l'attirer dans le sien une si savante stratégie, qu'il devint bientôt le lion de la ménagerie assez curieuse qu'elle y réunissait. Ainsi, par un bonheur singulier Roland avait le bénéfice de tous les avantages qu'on lui supposait.

(A continuer.)

Convention de la Tenure Seigneuriale.

(Suite et fin.)

Sur proposition de M. Fortier, écrivain, de St.-David, secondé par M. G. Crépeau, de St.-Zéphirin.

Résolu.—Que les censitaires du district des Trois-Rivières réunis en convention déclarent qu'ils concourent dans la résolution adoptée par le comité de la convention des censitaires du district de Montréal, qui a pour but de poursuivre et demander l'abolition immédiate de la tenure seigneuriale, dans toute l'étendue du Bas-Canada, sans exception aucune seigneurie, non plus que les villes et villages. Pourvu que le gouvernement vienne suffisamment en aide aux censitaires:—accordé unanimement.

La discussion continue sur la résolution ci-dessus.

En répondant et répliquant à M. Turcotte, M. Latte a dit:

Mes amis et moi, nous venons au nom de la convention de Montréal, pour connaître les intentions et les vues des censitaires du district des Trois-Rivières. Nous ne venons pas pour imposer les principes adoptés par cette convention pour l'abolition des droits seigneuriaux, mais bien pour les discuter librement et avec la conviction qui nous anime. Nous ne voulons pas vous violenter, comme l'a insinué M. Turcotte, mais bien vous convaincre que nous sommes placés sur un terrain solide, et dans le bon chemin pour arriver au but auquel nous tendons. (Ceci M. Turcotte interrompit M. Latte en disant qu'il entendait parler de violence morale, par la force des arguments.)

Depuis cinq années la convention de Montréal a travaillé avec énergie et persévérance, comme avec fruit, pour le plus grand bien de tous les censitaires de la province et dans les intérêts généraux du pays. Le zèle ardent des membres qui la composent aujourd'hui comme auparavant est pur et désintéressé, dégage de tout esprit d'étroite localité qui conduit à l'individualisme, à l'égoïsme, cause de mort pour les peuples comme pour les individus.

Secrétaire du comité permanent de la première convention, j'ai dû étudier sérieusement la question seigneuriale. M. Turcotte, que je regrette de rencontrer comme adversaire aujourd'hui, a été, avec l'honorable M. Morin, l'un de mes premiers maîtres. J'ai lu et relu, et je relis chaque jour avec bonheur comme avec profit pour la cause que je défends, le rapport qu'il a rédigé comme secrétaire de la commission nommée par la chambre d'assemblée en 1843. C'est un bon et précieux travail qui fait beaucoup d'honneur à son patriotisme et pour lequel ses concitoyens lui doivent de la reconnaissance. Les exemplaires de ce rapport sont devenus plus rares, depuis la destruction de nos archives par l'incendie du parlement en 1849. Aussi j'en engage ceux qui, comme moi, possèdent ce précieux document à le conserver avec soin et le consulter souvent. S'ils sont abolitionnistes, leurs convictions se fortifieront; s'ils ne le sont pas, ils le deviendront.

Permettez-moi, messieurs, de vous en citer quelques lignes pour éclairer la discussion:

"L'indépendance des abus les plus ordinaires, les charges et services imposés aux censitaires sont oppressifs pour lui, en raison de leur multiplicité et de la nature même de ces charges.

"Au lieu de pouvoir augmenter ses ressources en développant les avantages que sa terre ou sa position naturelle peuvent lui offrir et en exerçant librement son talent pour les arts mécaniques, il est attaché au sol qu'il est obligé de cultiver, et forcé de trouver une subsistance précaire dans le produit de ses champs.

"Ainsi s'il possède une place de moulin, ou un morceau de terre propre à mettre en opération une manufacture, il ne lui est pas permis d'en profiter. Les réserves que contient son contrat de concession, l'empêchent de se prévaloir de ces avantages, si ce n'est à de frais considérables. Si sa récolte manque il peut être réduit à un état d'indigence, quoi qu'il est le pouvoir et la volonté d'améliorer sa condition en se livrant à l'exercice de quelques métiers, il se trouve ainsi dans un état continu de faiblesse et de dépendance.

"Il ne peut jamais briser le lien qui l'attache à perpétuité à la glèbe, lui et toute sa progéniture: né cultivateur, il est destiné à être moeur cultivateur. De cette manière toute amélioration progressive dans le pays se trouve paralysée; toutes les ressources pour promouvoir les arts de la vie civilisée sont entre les mains des seigneurs, à qui seuls il est donné d'en recueillir les avantages.

"On ne saurait imaginer de système qui soit plus propre à tenir un homme dans un état perpétuel d'avilissement. Sous son influence, toutes les émotions généreuses de l'âme sont étouffées. Le censitaire s'appauvrit graduellement; sa vie s'écoule dans le travail sans espoir d'améliorer son sort et



LA VILLE DES TROIS RIVIERES ECLAIRÉE AU GAZ.--- Nous apprenons avec plaisir par un avis publié dans le dernier numéro de la Gazette Officielle, qu'une compagnie s'est conformée en tout aux exigences de la loi, et est maintenant formée pour construire des Usines à Gaz et éclairer au Gaz la ville des Trois-Rivieres.

Nous invitons nos lecteurs à jeter un coup d'oeil sur l'établissement de M. John Whiteford qui, comme on peut le voir par ses annonces, offre maintenant en vente à des prix très-moindres une grande quantité de montres et bijoux de toutes sortes.

Nous avons remarqué aussi qu'il a un assez bon nombre de belles montres de chaînes anglaises d'or, à levier à patente, montées sur 19 diamants, avec balancier à chronomètre, de la manufacture de Jos. Johnson, de Liverpool.

M. William Whiteford, veut rivaliser avec son frère, et il a actuellement en des plus beaux et des plus considérables assortiments d'horloges, montres et bijouteries que l'on puisse trouver dans la ville des Trois-Rivieres, il sollicite aussi une part du patronage du public qui trouvera à son établissement une très-grande variété d'articles de goût et à très bon marché. Voir l'annonce.

PORTAITS DES ORATEURS DU CANADA.---Nous lisons dans le N.-Y. Commercial Advertiser: Nous apprenons que le présent parlement du Canada a pourvu au moyen d'obtenir les portraits de tous les Messieurs encore vivants qui ont rempli la place d'Orateur de l'Assemblée, et pour cela on a employé M. Hamel de Québec. Il est arrivé en cette cité ces jours derniers pour prendre le portrait de l'hon. Marshal S. Bidwell qui, pendant plusieurs années a été Orateur de l'Assemblée du Haut-Canada.

On nous a fait la faveur de nous montrer cette peinture, et nous pouvons dire que l'artiste a très-bien rempli sa tâche. Son ouvrage n'est pas seulement une excellente peinture, mais une ressemblance admirable de M. Bidwell.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DE BYTOWN.--- La Gazette de Montréal annonce qu'une dépêche télégraphique lui apprend que samedi dernier il a été pris en souscriptions puvées, à Caillion, pour \$5,500 de parts dans le fonds capital du chemin de fer de Montréal et de Bytown. L'ouvrage fait son progrès bravement.

Les conseils des différentes sections du barreau du Bas-Canada se sont assemblés à Montréal le 4 du courant, pour procéder à l'élection des officiers du conseil général du barreau pour la présente année, sous l'autorité de l'acte 12 Vic., ch 46, et ont élu les messieurs suivants:

Ant. Polette, écuyer, des Trois-Rivieres, bâtonnier général; Andrew Robertson, écuyer, de Montréal, trésorier; Cyrille Delagrave, écuyer, de Québec, secrétaire.

La clôture du Palais de Cristal de New-York est fixée au 31 décembre.

Le Steamboat Lady Elgin en montant hier matin pendant la brume a touché une roche et est tombé à environ deux milles plus bas que la ville des Trois Rivieres où il se trouve encore aujourd'hui.

M. McKeon, de la cité de Montréal a été admis par le Bureau des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, à la pratique de la Médecine. Nous souhaitons du succès au Dr. McKeon.

Nous faisons le même souhait à MM. Ferré, Poiré, Bissonnet et Chabouneau qui ont aussi été admis à la pratique de la médecine par le même bureau.

MM. Adolphe Fournier et Victor Pelletier, de Québec, ont été admis à la pratique de la médecine après avoir subi, sur les diverses branches de leur art, un examen qui fait honneur à leurs talents.

DUGALD C. McNEIL, a été condamné à six mois de prison, pour libelle contre M. Malloch, juge de comté dans le Haut-Canada.

Il paraît que le steamer Québec est hors de service par suite de l'accident qui lui est arrivé.

Le colonel Guzy a été nommé sous-intendant général de la police pendant le procès des émeutiers de Montréal, avec un salaire de £2 par jour.

En cette ville, le 17 du courant, par le Révd. Messire Noisieux, Sieur Ovide-Chenevert, Marchand, à Dem. Marie-Louise-Céline Boucher de Niverville, Seigneurie, fille de feu Joseph Chevalier Boucher de Niverville, écr.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE, Québec, 8 Octobre, 1853

AVIS est par le présent donné que la Compagnie des Trois-Rivieres pour construire des Usines à Gaz et éclairer au Gaz la ville des Trois-Rivieres, dont les affaires sont gérées d'après les dispositions d'un Acte du Parlement de cette Province, 16 Vic., Ch. 173, intitulé: "Acte pour le pouvoir à la formation de Compagnies incorporées à fonds social pour approvisionner les Cités, Villages et Villages de Gaz et d'Eau," n'est conformé en tout aux formalités prescrites dans la première Section du dit Acte.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Secrétaire.

PROVINCE DU CANADA. } Circuit des Trois-Rivieres. } COUR DE CIRCUIT. No 643. LUC MICHEL CRESSÉ, Ecuyer, Notaire, ci-devant de la Paroisse de Nicolet et actuellement du Township d'Acton, dans le District de Montréal.

DANIEL FRASER, ci-devant Aubergiste de la dite Paroisse de Nicolet, dans le District des Trois-Rivieres et actuellement et depuis longtemps, absent de cette Province, et Mary Fairfield, son épouse.

SUR motion de BOUCHER DE NIVERVILLE, Ecuyer, Procureur du Demandeur, la Cour ordonne qu'en tant qu'il appert par le rapport de Joseph Boucher de Niverville, un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivieres, de la Cour Supérieure du Bas-Canada, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que les Défendeurs ont laissé leur domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada et n'ont plus domicile en cette dite partie de la dite Province et ne peuvent être trouvés dans ce District des Trois-Rivieres, les dits Défendeurs soient par un avis donné à être deux fois inséré en la langue anglaise dans le papier nouvelle appelé: "The Montreal Herald," publié à Montréal, et deux fois en langue française dans le papier nouvelle appelé: "L'Ere Nouvelle," publié aux Trois-Rivieres, notifiés de comparaitre devant cette Cour et à répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avis et sur le défaut des dits Défendeurs de comparaitre et de répondre à tel demande dans le délai susdit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, L.W.D. BARNARD, G. C. C.

Trois-Rivieres, 19 oct. 1853.

PROVINCE DU CANADA. } District des Trois-Rivieres. } Circuit d'Yamaka. } COUR DE CIRCUIT. No. 1. L'HONNABLE DOMINIQUE MONDELET, juge de la Cour Supérieure.

THOMAS TRIGGE, écr., de la paroisse St-Jean-Baptiste de Nicolet dans le comté de Nicolet dans le district des Trois-Rivieres, en sa qualité de Tuteur d'abord élu en Justice et ALFRED TRIGGE, son fils mineur, et HENRY WULFF TRIGGE, écr., en sa qualité de légataire universel de feu KENELM CONNOR CHANDLER, et actuellement de la cité de Montréal, les dits Alfred Trigge, et Henry Wulff Trigge, écr., tous deux seigneurs et propriétaires en possession par indivis de sixième par dividu du hief et seigneurie de Nicolet.

ISIDORE DEFOSSÉ, ci-devant cultivateur, de la paroisse St-Jean-Baptiste de Nicolet, et actuellement absent de la Province du Canada.

IL est ordonné sur motion de M. C. BEAUREGARD, écr., avocat des demandeurs en tant qu'il appert par le Rapport de David Martel, un des huissiers jurés de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, appointé pour le district des Trois-Rivieres, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada et ne peut être trouvé dans le district des Trois-Rivieres, que le dit défendeur soit par un avis donné à être inséré en la langue anglaise dans le papier nouvelle de la cité de Montréal appelé "The Pilot" et deux fois dans le papier nouvelle de la ville des Trois-Rivieres appelé "L'Ere Nouvelle" notifié de comparaitre devant cette Cour et à répondre à la demande des dits demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avis et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis aux dits demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, P. F. VEZINA, G. C. C.

Trois-Rivieres, 19 oct. 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 17 mai 1853.

AVIS. L'É Dr. L. H. TURCOTTE, ayant cédé sa Pharmacie au Dr. L. A. DUBORD, informe le public de la ville et des environs qu'il continuera à exercer sa profession, rue St. Joseph.

DENTS, DENTS---MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant été particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rosat pour l'entretien des dents---gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivieres, 19 oct. 1853.

PHARMACIE DU DR. L. A. DUBORD, RUE DU PLATON.

L'É Dr. DUBORD avertit les médecins et les habitants de la ville et du District des Trois-Rivieres, qu'ayant acquis la Pharmacie de L. H. Turcotte, M. D., ou trouvera à cet établissement toutes espèces de Drogues, ainsi que Médicines à Patente, Trousses, Bandages, etc., etc.

Aussi: Vermifuges; Poudres à dents; Parfums et Essences de toutes espèces; Poudres à Boulangier; véritable Exterminateur pour rats, souris, coquerelles, etc.; Poison pour les punaises; Médecines pour les Chevaux, etc., etc., etc.

Trois-Rivieres, 12 oct. 1853.

Nouvel Etablissement ET MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer au citoyen des Trois-Rivieres et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils ont constamment en magasin un assortiment de Quinquinailleries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faittes, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serres-à mortoise, Serres-d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à ébène, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Amanaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à condiments et boucherie, Cuillères grandes et petites, Cadènes, Serres de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbroquins, Mèches, Villes, Ciseaux à mortoise, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinceaux, Niveauux, Esquisses de fer et d'acier, Troune-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bûcher et à écarier, Coignée, Cardes à laine, Cardes pour les cheveux et Brosses, Etrilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chante-plumes-d'étoffe, Bâtonnets, Moulines à café, Ficelles, Lignes Cloux, Brochettes, Fiels de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

ERIECERIES ET PROVISIONS, un assortiment général pour le Chantiers et à l'usage des Familles.

HARDES FAITTES, Redingottes, Blouses, Surtoits, Capots, Pantalons et Vestes, Chemises de flanelle Bleue et Rouge, Marchandises-Sèches et d'Etape, Etouffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre. A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.

NOTICE TO LUMBERMEN

HOLDERS of Timber Licenses from this Office are notified that the ground rents thereon, and crown dues upon Timber cut during the past season of 1852-53, are payable on or before the 31st of the present month.

OLIVER WELLS, Surveyor of Crown Timber. CROWN TIMBER OFFICE, Three Rivers, October 12th 1853.

AVIS AUX FAISEURS DE BOIS.

LES propriétaires de bois sont notifiés que les licences accordées à ce bureau et les redevances dues sur ledit bois, ainsi que les droits de la couronne sur le bois coupé durant la présente saison de 1852-53, sont payables le ou avant le 31 du présent mois.

OLIVER WELLS, Inspecteur du bois de la Couronne. Bureau du Bois de la Couronne, Trois-Rivieres, 12 Oct. 1853.

A Vendre. DEUX SUPERBE PIANOS. S'adresser à JOHN U. RITTER. Trois-Rivieres, 12 oct. 1153.

For Sale. TOW EXCELLENT PIANOS. Apply to JOHN U. RITTER. Three Rivers, 12th oct. 1853.

A LOUER POUR une ou plusieurs années, une maison et un emplacement, près de l'Eglise, dans le village de Nicolet, ci-devant occupé par M. Thésophile Rousseau, marchand, avec hangar, étable, remise et autres dépendances. Possession donnée immédiatement. S'adresser à L. BEAUCHEMIN. Nicolet, 12 oct. 1853.--21.

A VENDRE UN grand Chaland de 60 pieds de long, 12 pieds de large et 3 pieds de haut, presque neuf, prix \$20. S'adresser à E. L. CRESSÉ. Nicolet, 12 oct. 1853.--21.

Habillements. UNE grande quantité de HARDES FAITTES, à vendre au magasin des soussignés. C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.

Chemin de Fer de la Rive Nord.

AVIS est par le présent donné que John McDougall, écr., un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivieres, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivieres, et à en donner reçu.

HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

ECOLE DU SOIR. MONS. LAWLER commencera son ECOLE DU SOIR Mercredi le 2 de Novembre prochain, à son Académie Rue Notre-Dame. Trois-Rivieres, 5 octobre 1853.

Sel, Sel. VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés, 5000 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivieres, 5 oct. 1853.

Salt, Salt. JUST received and for Sale by the undersigned: 5,000 MINOTS SALT. C. W. SAUNDERS & Co. Three Rivers 5th Oct. 1853.

A Vendre 200 BOTTES de thé assorties, 100 bouques muscades, 25 bouques cassonade, 15 quarts vin porto, 25 de vin blanc madere et Ténérisse sherry, 40 quarts d'huile, 25 quarts sucre blanc écrasé, 3000 livres de cerises. O. CHENEVERT. Trois-Rivieres, 21 sept. 1853.--jc.

Contrat pour le transport des Malles

QUEBEC ET MONTRÉAL PAR TERRE. DES SOUMISSIONS seront reçues par le Directeur-général des Postes à Québec, jusqu'au MARDI 27 SEPTEMBRE prochain, à midi, pour le transport des Malles de Sa Majesté par terre entre les villes de Québec et de Montréal, SEPT fois par semaine en hiver, et SIX fois par semaine durant la saison de la navigation, sur un contrat pour une année à compter du 6 Novembre prochain.

Les Malles devront être prises aux bureaux de poste dans les villes de Québec et de Montréal, tous les jours excepté le dimanche durant la saison de la navigation, à 6 heures du soir, et être délivrées à Québec et à Montréal respectivement sous treize à six heures du temps de leur départ.

Il sera alloué sept minutes pour échanger les malles à chaque bureau sur la route, excepté au Trois-Rivieres, où il sera alloué une heure.

Durant l'hiver, lorsque la grande malle entre les dites villes est comprise dans les malles par cette route, le transport en devra être fait par traîneaux (sleighs) ou autres voitures convenables tirées par deux chevaux au moins; mais pendant la saison de la navigation, lorsque les malles principales vont par bateaux à vapeur, il suffira de charrettes légères ou calesches tirées par un cheval.

Le Directeur-général des Postes se réservera le droit de retarder l'envoi de la malle pendant l'hiver, de Montréal ou de Québec, jusqu'à 8 heures du soir toutes fois que l'intérêt public pourra l'exiger.

Chaque soumission devra spécifier en toutes lettres le prix demandé, et être accompagnée de la garantie de deux personnes responsables garantissant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le contrat sera dûment rempli par la soumissionnaire pour le prix qu'il a demandé; et s'engageant en outre à devenir cautionnaire solidairement avec le soumissionnaire en la somme de £300 pour le parfait accomplissement du service.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission et de garantie aux bureaux de poste de Québec, Montréal, Trois-Rivieres, Berthier, Maskinongé et Deschambault. W. H. GRIFFIN, Secrétaire. Département des Postes, Québec, 1 sept. 1853. }

A VENDRE DIX EMPLACEMENTS contigus, situés en cette Ville, le long du chemin de fer, contenant un total de 100 pieds sur 1000, pour être vendus séparément ou en un seul lot, à des conditions faciles. H. LOR, Proc. de M. U. W. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.--jc.

MAGASIN A GRAND MARCHÉ! ENCORE DE Nouvelles Marchandises CHEZ O. CHENEVERT GROS ET EN DETAIL

Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de marchandises d'automne et d'hiver achetées sur les marchés de Londres, de Paris et New-York et aussi: un assortiment de Groceries et Ferromeries acheté par lui-même et dont il dispense à grand marché. Une déduction libérale sera faite pour les marchands de la campagne et il prendra tous les produits du cultivateur au plus haut prix du marché. POUR ARGENT COMPTANT. Trois-Rivieres, 21 sept. 1853.

A VENDRE. LE FONDS de MAGASIN de feu JOHN ANDERSON consistant en un assortiment général de Marchandises Sèches, Epicerie, Quinquinailleries, bien choisies pour un magasin de détail. Le tout sera vendu en un seul lot au prix constants; ou donnera un crédit de douze mois. L'acquéreur devra donner des billets endossés et portant intérêt. Aussi à louer le poste bien connu que le soussigné occupait à l'encourgneur des rues Notre-Dame et St-Antoine. S'adresser au soussigné. JAMES DICKSON. Trois-Rivieres, 14 septembre 1853. Exécuteur.

NEW STORE & NEW GOODS. THE subscribers announce to the citizens of Three Rivers and its vicinity, that they have opened a STORE, West door from BERNARD'S HOTEL, on Water Street, where they intend to keep a general assortment of Hardware, Groceries, Provisions, Ready made Clothing, Dry Goods, &c., &c., &c.

Their Stock consists in part of Carpenters Tools and House Furnishings, such as---Mortise Locks & Knobs, Rim, Cupboard, Drawer, Chest, Pad and other kind of Locks, Door Bells & Pulls, Butt Hinges loose & fast joints, Wood & Bench Screws, Bolts flat, square and round, Wardrobe, Lamp and Screw Hooks, Screw & Curtain Rings, Mincing, Butcher, Shoe & Table Knives, Pocket Cutlery & Scissors, Tea & Table Spoons, Bench and other Planes, Augur and Augur handles, Augur, Center & Gimlet bits, Mortising Chisels, Firmer Chisels & Gouges, Brace & Bitts, Compasses, Sword and Spring dividers, Pliers round & flat nose, Hand Vices, Spirit Level, T Bevels, Iron & Steel Square, Brick & Plastering Trowels, Files, Screw Drivers, Scratch & Brad Awns, Brad, Peg & Sewing Awl hats, Patent screw Wrenches, Shop, Broad & Chopping Axes, Hatchets, Wool & Horse Cards, Horse Brushes & curry Combs, Patent Wheel Hubs, Adze eye & common Hammers, Mollasses Gads, Block tin Cocks, Tea scales Coffee Mills, Twist, Bed cords, Clothes lines, Fish lines & Hooks, Chalk & Masons lines, Wrapping paper, &c.

GROCERIES & PROVISIONS, a general assortment for family use and for Lumbermen.

CLOTHING. Ready made Overcoats, Coats, Pantaloon & Vests, Blue & Red Flannel Shirts, Dry & Staple Goods, Cloths, &c., &c. C. W. SAUNDERS & Co. Three Rivers, 28th September 1853.

NOTICE. THE undersigned will not hold themselves responsible for any debts contracted by others in their name, without a written order from themselves or their agent M. CHARLES HUGHES. NORCROSS, PHILLIPS & CO. Three Rivers, Aug. 3. 1853.--3 m.

AVIS. LES soussignés ne se considèrent responsables d'aucune dette contractée par aucune personne en leurs noms, sans un ordre écrit par eux-mêmes ou par leur agent M. CHARLES HUGHES. NORCROSS, PHILLIPS ET CIE. Trois-Rivieres, 3 Août 1853.--3 m.

For Sale OR TO LET. THAT advantageously situated property, on Water Street, very well known to the public, and which has been occupied for many years by M. Pierre Poliquin, as Hotel keeper. The property contains 68 feet fronting on River Street and is bounded in the rear by the property of Jas. Dickson, Esq. For further particulars, apply to M. CHS. BERNARD, Hotel keeper. Three Rivers, 28th sept. 1853.

A Vendre OU A LOUER. LA propriété des plus agréablement située sur la rue du Fleuve, très-bien connue du public et occupée depuis plusieurs années par M. Pierre Poliquin, Aubergiste. Cette propriété à 68 pieds de front et est bornée en arrière par les propriétés de J. Dickson écr. Pour plus amples détails, s'adresser à M. CHS. BERNARD, hôtelier. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivieres, 20 juillet 1853.

A VENDRE, DES magnifiques JONGES d'Or pur, garantis. Prix de 10s. & 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivieres, 7 Septembre 1853.

Montres, Horloges et Bijouteries!

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en magasin un assortiment de Montres de Lepine et de Levers, et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On réparera avec beaucoup de soin les montres, bijoux, etc. Trois-Riviere, 31 août 1853.

TO LET. AT The Village of Bécancour, 5 miles from Three Rivers, on the south side of the St. Lawrence, a pleasantly situated HOUSE; with Store Stable, and large Garden attached; the above is a most suitable place, for any person wishing to keep a Store; being within a few acres of the Church; and where a great quantity of Lumber is got out yearly or for any one wishing a country residence. Every thing is in thorough repair, possession given immediately, rent moderate. For particulars, apply at the office of this paper, or to the undersigned, at Bécancour. THOS. A. LAMBERT. Three Rivers 6th september 1853.-jc.

A LOUER. AU village de Bécancour, à 5 milles des Trois-Rivieres, sur la rive Sud du St-Laurent, une MAISON agréablement située, avec un Magasin, Etables et un Jardin spacieux. Le site est des plus avantageux pour celui qui désirerait tenir Magasin; ce n'est qu'à quelques arpents de l'église et on y fait tous les ans quantité de bois. On ne saurait non plus trouver une plus charmante résidence de campagne; le tout en bon ordre; possession donnée immédiatement à des conditions libérales. Pour les particularités, s'adresser au bureau de l'Ere Nouvelle, ou au soussigné à Bécancour. THOS. A. LAMBERT. Bécancour, 6 septembre 1853.-jc.

MAGASIN

D'ÉPICERIES, Vins, Liqueurs, Etc., Etc.

Rue du Platon, vis-à-vis la rue Craig.

Le Soussigné, tout en exprimant sa reconnaissance aux habitants des Trois-Rivières et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il est établi en cette ville, prend la liberté de les informer respectueusement qu'il a actuellement en mains un assortiment de plus complets de Liqueurs, Vins, Groceries et Vaiselles, consistant en Cognac Brandy, pale et brun; Gin de Dukyper, en futailles et en flacons; Rum pur de Jamaïque; Alichool de Morton; Whiskey écossais; Aile pale écossaise d'Alisa; Aile Champagne; Porter de Londres de Byass; Vins de Port de Hunt et autres; Sherry brun; Vins de Benecarlo et de Tenneriff; Huiles à Lampe; Melasse et Sucre de Mascavado; Sucre blanc en cônes et cassé; Old Hyson, Young Hyson, Twankay, Soucheiry et autres thés; Cafés; Hamamothoe, Cocoa, Broma, Taylor's soluble, et autres Chocolats; Riz des Carolines et des Indes; Savons de fantaisie, à barbe, de Montréal et anglais; Chandelle de Montréal, première qualité; Crackers sucrés, unis et à la Jenny Lind; Biscuits de Soda de Boston; Balais et petits balais à hardes; allumettes; Briques de Bath; Epices; Saucés; Cornichons; Catsup; Macarons; Vermicelle; Gruau; Barley; Poudre Allemande, à tart; Moutarde en jarres et bouteilles; Crème de Parat; Soda et acide Tartaric; Bougies; Huile d'Olive; Sirops; Jambons fumés; Fleur à pâtisseries; Riz de Glenfield et Empoi de Londres; Figue et Suceries; Fromage Anglais et Américain; Fruits secs; Raisins et petits raisins; Amandes et noix espagnoles; Harings de Ditzby et harings salés; Saumon salé; Tabacs à fumer et à cliquer, et tabac en feuilles; Cigars, principes et de Havana, en boîtes; Pipes; le contenu de 16 paniers et bouquets de fiancée et de verrières comprenant une variété de sets à dîner et à thé; Joujoux d'enfants; Lampes de table; Couteillerie et beaucoup d'articles de fantaisie; Tabac à prise, double rose, de Macaboy, à 6d. la lb. etc., etc.

Bière, etc.

La Soussigné offre en vente, à sa BRASSERIE, rue Notre-Dame, de la Bière de première qualité, en quarts et en bouteilles. Aussi du MALT et du HOUBLON. MARY ANN ANDERSON. Trois-Rivières, 15 décem. 1852.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc. Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés. Toujours en main un bon assortiment de Souliers et de Bottes pour grosses ouvrajes tel que pour les larmes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

F. & M. ROCHELEAU, MARCHANDS-TAILLEURS.

ANNONCENT à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert depuis quelques jours, un magasin dans la maison ci-devant occupée par J. Deslozes, écrivain. Ils auront toujours en main, un assortiment bien choisi de Draps, Casimires, Tweeds, Etoffes pour les Vestes, qu'ils emploient à ordre, dans le goût le plus récent et le plus élégant et surtout à bon marché. AUSSI: Un assortiment général de Hardes Faites. Trois-Rivières, 25 mai 1853.

Hotel Keenan. OSTROM'S HOTEL.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis du district des Trois-Rivières, et au public voyageur de Montréal et Québec, qu'il s'est décidé à ouvrir un HOTEL de première classe, dans la maison située rue du fleuve, et si avantageusement connue sous le nom d'OSTROM'S HOTEL. Cette maison est entièrement réparée, de la cave au grenier et sera garnie de meubles nouveaux et élégants et qui sortent des ateliers de M. T. RICKABY. Le Soussigné veut rivaliser avec les meilleurs hotels des grandes villes et n'épargnera rien pour faire de son établissement, un des premiers du pays. Le propriétaire soussigné sera prêt à recevoir ses amis et le public, lundi prochain, L'Hotel touche au débarcadere des steamboats et s'élève sur le quai même. Prix modérés. Trois-Rivières, 4 mai 1853. JOHN KEENAN.

FONDERIE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il espère mériter l'honneur du public par son attention et sa ponctualité. Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthood, marchand, rue du Platon. PIERRE MAILLOUX. Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

UNE BONNE SANTÉ POUR UN CHELIN!!!



Pilules d'Holloway. GUÉRISON EXTRAORDINAIRE D'UNE SANTÉ RUINÉE, ESTOMAC DÉRANGÉ, INDIGESTION ET FLUX DE SANG A LA TÊTE. Copie d'une lettre de M. John Lloyd de Erv-ven, près de Harlock, Merionethshire. Au Professeur Holloway. Monsieur, Je saisis la première occasion pour vous informer que depuis longtemps, j'étais affligé par un étourdissement dangereux, accompagné de perte d'appétit, estomac dérangé et une santé généralement affaiblie. Plusieurs remèdes auxquels j'ai eu recours ne m'ont fait aucun bien et à la fin, ma maladie est devenue tellement alarmante, que je craignais de sortir sans me faire accompagner par quelqu'un. Dans cette triste condition, je fus trouver personnellement M. Hughes chimiste, Harlock, afin de le consulter sur ce que je devais faire; il m'a recommandé vos Pilules, je les essayai sans délai, et après un avoir fait l'essai pendant un court espace de temps, je suis heureux de pouvoir témoigner de leur efficacité surprenante. Je suis maintenant en parfaite santé et capable de reprendre mes occupations ordinaires. Vous avez permis de publier cette lettre, de la manière que vous le jugerez à propos. Je suis monsieur, Votre obéissant serviteur. JOHN LLOYD. 6 juin, 1852.

GUÉRISON MIRACULEUSE DE L'HYDROPISE.

Extrait d'une lettre de Edward Rowley, Esq., de India Walk, Tobago datée 8 avril 1852. Au Professeur Holloway. Cher Monsieur, Je me crois tenu envers vous et envers le public de vous informer d'une guérison miraculeuse de cette maladie terrible, l'Hydropisie; cette guérison a été effectuée avec la volonté de Dieu par vos Pilules. J'ai subi cinq opérations dans l'espace de huit mois et j'ai été soigné avec habileté par deux médecins marqués sans toutefois être guéri jusqu'à ce qu'enfin ayant fait essai de votre remède, nonobstant tout ce que j'avais souffert, cette médecine miraculeuse m'a guéri dans l'espace de six semaines. EDWARD ROWLEY.

GUÉRISON INFALLIBLE POUR LE MAL D'ESTOMAC, AINSI QU'UNE INDIGESTION ET DES MAUX DE TÊTE VIOLENTS.

Extrait d'une lettre de M. S. Gowen, chimiste de Clifton, près de Bristol, datée 14 juillet 1852. Au Professeur Holloway. Cher Monsieur, Je suis requis par une dame du nom de Thomas, récemment arrivée des Indes Occidentales, de vous informer que pendant huit ans, elle et sa famille souffraient d'une santé débilé, provenant du dérangement du foie et de l'estomac, indigestion, perte d'appétit, maux de têtes violents, maux dans les côtes, faiblesse et débilité générale, ayant consulté les médecins les plus éminents de la colonie, sans résultat satisfaisant, elle se décida à avoir recours à vos Pilules inappréciables, l'usage qu'elle en fit pendant quelque temps produisit un si heureux résultat, qu'elle continua à s'en servir, et toute la famille regagna sa santé. De plus, elle désire que je dise qu'elle a remarqué leur vertu extraordinaire dans ces maladies ordinaires aux enfants, particulièrement dans des cas de rougeoles et de fièvre scarlatine, ces maladies ayant été radicalement guéries sans le secours d'autres remèdes. S. GOWEN.

MAL DANGEREUX DU FOIE ET DES SPASMES D'ESTOMAC, GUÉRIS EFFECTIVEMENT.

Copie d'une lettre de M. Bostock, docteur de Ashton, near Lyne, datée 31 juillet 1852. Au Professeur Holloway. Cher Monsieur, J'ai beaucoup de plaisir de vous témoigner de l'efficacité de vos médecines. Une personne de cet endroit que je connais bien, fut affligée pendant longtemps de maux spasmodiques violents dans l'estomac et le foie, provenant de rhumes fréquents, odeur de peinture, et des effets d'une position courbée dans laquelle elle était obligée de se tenir, en faisant son ouvrage. Les spasmes étaient d'un caractère alarmant et la laissaient souvent dans une condition faible et débile; elle apprit enfin l'effet salutaire de vos Pilules inappréciables, et elle se décida à les essayer. La première dose lui fit un bien considérable et en les prenant suivant vos directions, elles ont agi sur elle d'une manière surprenante, en nettoyant le foie et l'estomac, et en renforçant les organes digestifs, et par leur usage, elle jouit maintenant d'une bonne santé. Je demeure cher monsieur, Votre dévoué serviteur. WILLIAM BOSTOCK.

La fièvre intermittente, L'Asthme, Les Maladies Biliauses, Les Taches sur la Peau, Les Douleurs d'Entrailles, Les Coliques, La Constipation, La Faiblesse, L'Hydropisie, La Dysenterie, Les Hémorrhoides, Les Irrégularités des femmes, Les Fièvres de toutes sortes, Le mal Caduc, La Goutte, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Inflammations, La Jaunisse, Les Maladies du Foie, Le Lumbago, Les Hémorrhoides, Les Rhumatismes, Les Retentions d'Urine, Les Scrofules ou Mal du Roi, Les Maux de Gorge, La Pierre et la Gravelle, Les Symptômes Secondaires, Le Tic Douloureux, Les Tumeurs, Les Ulcères, Les Affections Vénériennes, Les Vers de toutes sortes, La Faiblesse quelle qu'en soit la cause, etc.

Vendues à l'établissement du Professeur Holloway 24, Strand (près de Temple Bar) Londres, et par tous les Vendeurs de Médicines, respectables par tout le monde civilisé; aux prix suivants: 1s. 1/2d., 2s., 4s., 6s., 11s., 22s. et 33s. la boîte. On épargne considérablement en prenant les grandes boîtes. N. B.—Les directions pour diriger les malades dans chaque Maladie sont attachées à chaque boîte. A vendre chez M. John Houllston, Trois-Rivières.

ATTENTION.

TOUTES personnes endettées envers la fabrique de cette ville sont requises de venir payer immédiatement au bureau du soussigné, autrement leurs comptes seront mis entre les mains du procureur de la fabrique. Par ordre du Marguillier en charge. J. L. CLAIR, Avocat. Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné a ouvert son bureau en cette ville, dans la maison de J. Whiteford écrivain, vis-à-vis la manufacture de MM. A. E. P. Robichon. EUGENE L'ECUYER, Notaire. Trois-Rivières, 21 sept. 1853.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé dans la rue Notre Dame de la contenance de trente pieds de front, en profondeur jusqu'à la rivière St-Jaurent. Avec une Maison, Hangard, Potasserie, Pellasserie, de us construits avec tous les outils nécessaires à la confection de la Potasse et la Perlasse. Toutes les bâtisses sont en très bon ordre. Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné. JOHN U. RITTER. Trois-Rivières, 25 mai 1853.

CONTREFAÇONS! CONTREFAÇONS!

\$100 RECOMPENSE!! A QUICONQUE prouvera que les portraits au daguerrétype tirés par M. P. DUPONT à son atelier, rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par M. Jean Défossez, ne sont pas une vraie et fidèle copie de l'original. Le soussigné offre de tirer à son atelier, des portraits de différentes dimensions et aux prix les plus modérés depuis 3s. 9d. et au dessus. Le soussigné est prêt à recevoir ses amis et patrons depuis 8 A. M. jusqu'à 7 P. M. Ces heures sont les plus favorables pour donner une ressemblance parfaite. Trois-Rivières, 8 juin 1853.

Dissolution de Société.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante sous les noms et raisons de: R. ET L. ROBICHON est dissoute de ce jour de consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par R. Robichon, qui est seul autorisé à en retirer les dettes et en donner des quittances valables. RÉNÉ ROBICHON, L. ROBICHON. Trois-Rivières, 6 juillet 1853.

No. 38 Delagrave & Cie. No. 38. RUE NOTRE DAME, MONTRÉAL.

CHATEAU LAFFITE, ST-JULIEN ET CHAMPAGNE. Les soussignés offrent en vente les vins suivants, savoir: CHAMPAGNE MOUSSEUX venant d'une des premières maisons d'Épernay; CHATEAU LAFFITE, reçu en ligne directe des propriétaires du Château, en double fût, et en caisse d'une douzaine de bouteilles; ST-JULIEN SAUTERNE, VIN DE GRAVE, HOCK, LIQUEURS, SAUTERNE, PORTO ET MADEIRE. Aussi quelques CONSERVES alimentaires et quelques PARFUMERIES. DE LAGRAVE & CIE.

ORGUES HARMONIUM. Les soussignés sont prêts à recevoir des commandes pour Paris, pour des ORGUES HARMONIUM, d'une qualité supérieure, de la fabrique d'Alexandre, ou de M. De Bain, deux des premiers manufacturiers de Paris. DE LAGRAVE ET CIE.

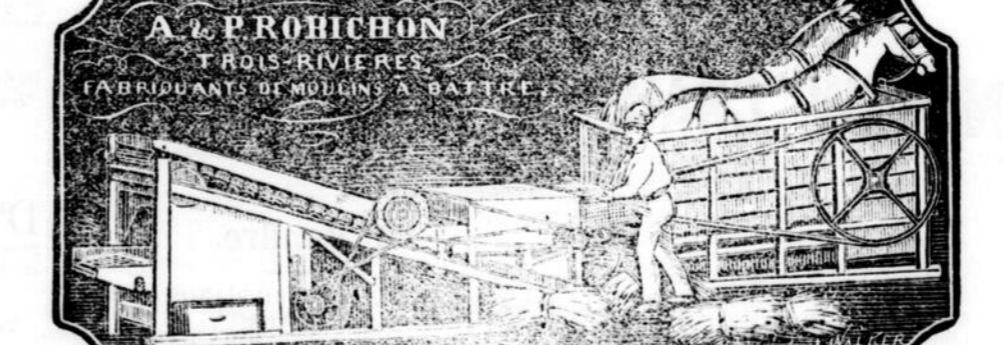
CLOCHES D'ÉGLISES.

Les soussignés ayant toujours été dans l'habitude de puis plusieurs années d'importer des CLOCHES D'ÉGLISES, informent les fabriciens qu'ils sont toujours en relations avec la maison MEARS & Co. de Londres, et qu'ils peuvent toujours en faire venir, telles que celles qu'ils ont fait venir pour Boucherville, l'Industrie et St-Rémi, par leur voie de trois ou séparées. A VENDRE. JOSEPH VALETTE, Rue du Platon. Trois-Rivières, 15 déc. 1852.

CULTEVATEURS, ATTENTION!!

Table with 3 columns: Quantity of wheat, Method (hand or mill), and Price. 100 Gerbes de Blé battues aux bras, coûtent £0 7 6. 100 " " au moulin, coûtent 0 2 6. Argent économisé, sur 100 Gerbes, 0 5 0. Pour battre 100 Gerbes aux bras il faut 3 jours. " " " au moulin il faut 1 heure. Temps d'économisé, 35 heures.

LE TEMPS VAUT L'ARGENT.



La célèbre Machine améliorée pour Battre le Grain à l'aide de Chevaux.

A. & P. ROBICHON, informent respectueusement les cultivateurs et le public en général des MOULINS A BATTRE qui, pour le travail, le finis et la supériorité, ne cèdent à aucune chose de ce genre, fabriquée dans le pays ou ailleurs, jusqu'à ce jour. Leurs moulins ont surpassé tous ceux qui se sont trouvés en compétition avec eux, tant par la vitesse que pour le pouvoir. Ils ont l'avantage aussi de ne pas perdre de grain et de vanner plus vite que les autres. Ils n'emploient que des matériaux de première qualité, et l'attention et le soin qu'ils portent à leur établissement, font qu'ils offrent de garantir tout ouvrage, et qu'ils s'obligent de raccommoder gratis, pendant un an, tout ce qui se brisera dans leurs moulins, par suite de la mauvaise qualité des matériaux et de l'ouvrage. La supériorité de leurs moulins est prouvée par le certificat ci-dessous, signé par des cultivateurs respectables qui ont battu eux-mêmes avec leurs moulins achetés et faits chez eux. Forts d'un pareil témoignage, ils s'adressent avec confiance au public et à leurs compatriotes pour leur demander de leur continuer l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner jusqu'à présent. Ils saisissent cette occasion pour remercier les cultivateurs et le public des Trois-Rivières pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu, et ils peuvent leur assurer que l'expérience acquise par cette encouragement leur ont donné le moyen d'offrir au public en général, des moulins meilleurs et mieux finis que ceux de l'année dernière. Tous les cultivateurs et le public sont respectueusement invités à visiter leur établissement. Ils pourront juger par eux-mêmes de la bonne qualité des matériaux et de la solidité de leurs ouvrages. Tous les ordres doivent être adressés à A. & P. ROBICHON, rue Notre Dame Trois-Rivières, et seront exécutés avec promptitude et ponctualité. Trois-Rivières 5 janvier 1853. CERTIFICAT: Nous, soussignés, certifions que les moulins à battre que nous avons achetés l'an dernier, de Messieurs A. & P. ROBICHON, sont de bons moulins qui n'ont jamais été surpassés ni même égalés tant en vitesse qu'en pouvoir, qualité d'ouvrage et solidité, par aucun moulin des autres fabriques. Nos moulins ne perdent pas de grains, ils battent et vannent bien net et nous épargnent le trouble de repasser le grain au crible pour l'envoyer au marché ou au moulin à farine; c'est avec plaisir que nous recommandons au public la fabrique de Messieurs A. & P. ROBICHON. Olivier Duval, Banlieu; J. B. Lajoie, Trois-Rivières; François Germain, Ste-Geneviève. Jos. Landry, St-Grégoire; Jos Rivard, Champlain; J. B. Bornival, St-Bernabé. Oné. Gouin, St-François; Joseph Dufaine, Pointe du lac; André Blais, Yamachiche. Dol. Fingéole, St-Parthé.

DE MONTRÉAL A TROIS-RIVIERES. 1853.

LE NOUVEAU STEAMBOAT CASTOR, Capt. J. Duval.

COMMENCE ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières arrêtant aux ports suivants, en allant et revenant: à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Nicolet et le port St-François. DÉPARTS. DE MONTRÉAL. Mardi à 4 heures P. M. Mercredi à 2 heures P. M. Vendredi à 4 heures P. M. DES TROIS-RIVIERES. Mercredi à 2 heures P. M. Samedi à 2 heures P. M. La Compagnie profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu favoriser la ligne de navigation qu'elle a établie et pour les prier de vouloir bien continuer leur encouragement, vu qu'elle se trouve maintenant en état de leur offrir beaucoup plus de confort et de facilité pour le trajet, le Castor étant de beaucoup supérieur à la Meuche-à-Feu. Ceux qui désirent visiter les célèbres Sources Minérales de St-Léon et le nombre en est grand doivent prendre la ligne du Castor jusqu'à l'embouchure de la Rivière-du-Loup, où ils trouveront en tout temps de diligences pour les conduire à ces sources. Trois-Rivières, le 17 mai.

EXPORTATION DIRECTE DE FRANCE.

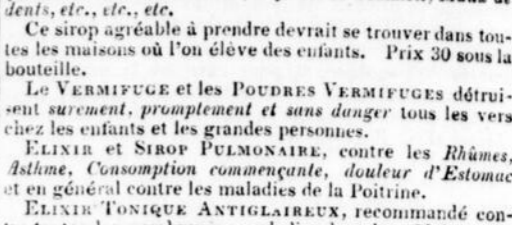
Le Soussigné offre en vente à son magasin, des VINS FRANÇAIS de toute espèce, tels que, Champagne, Bordeaux, St-Julien, Clairet, St-Estève, Château Margot, Château La Fitte, Haut Sauterne, Côte Rotie, Vin de Messe de toute qualité, Ay Mousseux, Vin de Port, d'Espagne, d'Italie et de Madère. Cognac de premier choix, Rum de la Jamaïque et des Antilles en arrivage directement par New-York. BOISSONS DU CANADA DE TOUTE ESPÈCE. AUSSI: Tous les CUIRS d'importation, tels que Veau Français de première qualité à 10 pour 100 à meilleur marché que les autres, Goudrier Américain, Vache Ronde, Vache Feudue, Taure de toute espèce, Water Proof, Maroquin, premier choix de Chevre et de Mouton, Cuir à patente de Veau Français, premier choix, ainsi que toute espèce de Doubures et Fouritures, tels que Formes, Chevilles, Pointes, Zinc, etc., etc. DE PLUS: LIBRAIRIE ET PAPETERIE FRANÇAISE. Toute espèce de livres pour le Culte Catholique, Images en tout genre, Chapeteils de toute espèce, Couteils de tout grandeur, Médailles et Médailles du St-Père, Calendrier Ecclésiastique, Livres pour les Ecoles, Enveloppes pour lettres. EN OUTRE: Groceries en tout genre, Sucre, Savon, Chandelle, Thé, Tabac, Fleur, Pois etc., etc. Le Soussigné tient constamment deux bons Chevaux et de bonnes voitures. Les personnes qui désirent voyager, peuvent s'adresser à lui. Le tout à des prix très-modérés. Il invite ses amis et le public à venir le visiter. JOSEPH VALETTE, Rue du Platon. Trois-Rivières, 15 déc. 1852.

PHARMACIE DU DR. PICAULT.



RUE NOTRE-DAME. 36. PRÈS DE L'ÉGLISE DE BONSECOURS, MONTRÉAL. 36. CETTE PHARMACIE placée dans une position centrale, entre le Marché Bonsecours et le Marché des Animaux, à deux pas de l'Église de Bonsecours, dans le voisinage de l'Hôtel Donegan, de l'Hôtel de Hays, de la Cour de Justice et des bureaux de la Corporation, offre un avantage tout particulier aux habitants de la campagne ainsi qu'aux marchands qui visitent Montréal. On y trouve tous les remèdes annoncés dans les gazettes, et de plus les médicaments français le plus en réputation. — AUSSI — Le TRÉSOR DES NOURRICES, remède souverain contre toutes les indispositions des enfants, telle que, Coliques, Diarrhées ou Débrats, Défauts de Sommeil, Maux de dents, etc., etc. Ce sirop agréable à prendre devrait se trouver dans toutes les maisons où l'on élève des enfants. Prix 30 sous la bouteille. Le VERMIFUGE et les POUDES VERMIFUGES détruisent sûrement, promptement et sans danger tous les vers chez les enfants et les grandes personnes. ELIXIR ET SIROP PULMONAIRE, contre les Rhumes, Asthme, Consommation commençante, douleur d'Estomac et en général contre les maladies de la Poitrine. ELIXIR TONIQUE ANTIGLAUCIUM, recommandé contre toutes les nombreuses maladies dont les Glaires sont le principal symptôme. Les Essences de Noyau, Citron, Orange, Anacard, Clous de Girofle, Cannelle, Macis, Vanille, Roses, et autres Essences pour aromatiser les Poudings, Crèmes, Gâteaux, Biscuits, Sirops, etc., etc. Poisson pour détruire les Punaises, les Coquerelles, les Rats, les Souris, les Barbeaux. Poisson pour détruire les Mouches, etc., etc. ESSENCE D'ÉPINETTE AROMATIQUE pour fabriquer soi-même, et à peu de frais, une excellente BIÈRE d'été bien supérieure à celle qu'on vend généralement—avantage précieux pour les familles surtout pendant les chaleurs de l'été. — AUSSI — Un assortiment général de Savons de toilette, d'Eau de Cologne et de Lavande, de Rimel de Parfums de toute espèce, de Pilules purgatives, enfin de tout ce qui se vend d'habitude dans une Pharmacie. Les prix sont modérés. P. E. PICAULT. Montréal, 9 déc. 1852.

RICHE ET RARE



Nouveau Fonds d'Articles de Gout. Le Soussigné vient de recevoir une grande variété de NOUVEAUX ARTICLES—comme il n'en a jamais été offert sur le Marché—consistant en: Souliers Terra Cotta, Paniers à Cartes, Lampes Vesta, Portes-Cartes de Dames, Encierres de Whitney, Patentes, Verres Colorés, de Porcelaine, patrons assortis. Cartes à Jouer de Jenny Lind, Ecrins de Bijoux, grand assortiment de Portes-Monnaies, nouveaux dessins de Paris, Paniers à Fruits, différents grands, en papier maché, Belles Boîtes à Ouvrage, Porte-Cigares en papier maché, Peignes de Dames d'Écaillés Récluses de Soie, Bracelets et Boucles d'Oreilles en Corail, Bagues de Cornélie, etc., etc. — AUSSI — Une variété d'Horloges de Huit Jours, consistant en "Kossuth," "Rossignol" et autres sortes; avec le splendide assortiment ordinaire de Montres d'Or et d'Argent, Bijouteries et articles Lamés. H. PEACOCK, 96, rue Notre-Dame. 9 Décembre, 1852.

ABONNEMENT:

Pour six mois, \$1. Do douze mois, \$2. Outre les frais de Poste. L'ERE NOUVELLE paraît le MERCREDI de chaque semaine. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les communications, etc., doivent être adressées au Rédacteur-gérant du Journal, affranchies et munies d'une signature responsable. Toute personne fournissant six abonnés payant, recevra le journal gratis. TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1. Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne pour chaque insertion, 0 0 1. Pour une annonce d'une colonne pendant une année, £10 0 0. Do do do six mois, 6 5 0. Do do do trois mois, 3 15 0. Une annonce de 3 à 10 lignes, pendant l'année, 0 15 0.

AGENTS DE L'ERE NOUVELLE:

- Bécancour, MM. J. D'AMOUR. Champlain, N. GINGAS. Gentilly, H. TOUBIGNY. Isle Verte, Rév. L. PROVANCHER. L'Évêque, MM. J. B. E. DORION. Lacombe, D. NOEL. La Rivière du Fédère, J. DUCRAY. Maskinongé, Dr. MASSÉ. Montréal, S. MARTIN, INB-CEN. Nicolet, E. L. CHESSE. Québec, T. ROY. Rivière du Loup, LEON CARON. Ste-Anne, L. BUREAU. Ste-Bernabé, L. BOUCHER. Ste-Élizabeth, Dr. BEAUFRE. Ste-François, C. F. BEAUFRE. Ste-Grégoire, J. BAUDON DE LAMBY. Ste-Jaspe et Lennoxville, CHARLES ROYER. Ste-Léon, Dr. LASSIBRE. Ste-Michel d'Yamachiche, M. BEAUFRE. Ste-Stanislas, E. KINFERT. Ste-Ursule, LEON LAFITE. Yamachiche, Dr. DESJARDINS.

RÉDACTEUR-GÉRANT:

A. L. Desaulniers. W. H. ROWEN, IMPRIMEUR.